



COMMUNE DE HAMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 07 avril 2025

Le Conseil Municipal																							
	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du PV de la séance précédente du 03 mars 2025</u> - le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025																					
DCM 2025/10	Elit avec 21 voix et 1 bulletin nul	<u>CCAS : Election des membres élus au sein du CCAS</u> - FIRTION Evelyne - HOVER Sabrina - PERRIN Marina - WURTZ Laurent membres du Conseil d'administration du CCAS																					
DCM 2025/11	Décide à l'unanimité	<u>Comptabilité : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</u> - d'affecter le résultat comme suit :																					
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	2 358 849,33 €																				
		Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 146 812,83 €																				
		Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	212 036,50 €																				
		Total affecté au c/ 1068 :	2 146 812,83 €																				
		DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement																					
DCM 2025/12	fixe à l'unanimité	<u>Impôts : Vote des taux des taxes pour 2025</u> - les taux suivants :																					
		TAUX pour l'année 2025																					
		<table border="1"><thead><tr><th>Taxes</th><th>Base d'imposition</th><th>Taux</th><th>Produit correspondant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Taxe foncière bâti</td><td>13 019 000 €</td><td>26,12</td><td>3 400 563 €</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâti</td><td>70 300 €</td><td>44,37</td><td>31 192 €</td></tr><tr><td>Taxe d'habitation</td><td>61 200 €</td><td>12,16</td><td>7 442 €</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td></td><td>3 439 197 €</td></tr></tbody></table>	Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant	Taxe foncière bâti	13 019 000 €	26,12	3 400 563 €	Taxe foncière non bâti	70 300 €	44,37	31 192 €	Taxe d'habitation	61 200 €	12,16	7 442 €	TOTAL			3 439 197 €	
Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit correspondant																				
Taxe foncière bâti	13 019 000 €	26,12	3 400 563 €																				
Taxe foncière non bâti	70 300 €	44,37	31 192 €																				
Taxe d'habitation	61 200 €	12,16	7 442 €																				
TOTAL			3 439 197 €																				

DCM 2025/13	Vote à l'unanimité Autorise à l'unanimité	<u>Comptabilité M 57 : Approbation du budget primitif 2025 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement</u> - le budget primitif M 57 – Année 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Dépenses d'investissement 6 629 630,00 € Recettes d'investissement 6 629 630,00 € Dépenses de fonctionnement 4 349 768,00 € Recettes de fonctionnement 4 349 768,00 € - Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
DCM 2025/14	Approuve à l'unanimité	<u>Subventions et participations annuelles aux associations – écoles – Autres subventions et participations exceptionnelles</u> - les propositions exposées.
DCM 2025/15	Décide à l'unanimité	<u>Demandes de subventions par les associations</u> - d'accorder une subvention : <ul style="list-style-type: none"> • de 226 € à la bibliothèque municipale • de 176 € au club de scrabble représentant 40 % du montant de leur achat.
DCM 2025/16	Approuve à l'unanimité	<u>Personnel : Créations et suppressions de postes</u> - La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C ; La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C ; ET La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 08 avril 2025 ; La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 08 avril 2025.
DCM 2025/17	Décide à l'unanimité	<u>Rénovation énergétique du gymnase : Avant projet définitif – Lancement des marchés – Demande de subventions</u> - d'approuver le projet, - d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions et dispositifs existants (FEDER, CASC...) - d'autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement - d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention - de charger le Maire de lancer les marchés.

Hambach, le 08 avril 2025

Mr le Maire,
Daniel MULLER

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BEYER



